

**Objet : Commande publique – Attribution marché 2021-CAA-072 Construction d'un bâtiment à destination d'activités artisanales sur la commune de Beaufort - Zone d'activités de « Marcôt ».**

***Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,***

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°40 du Conseil d'Agglomération en date du 9 novembre 2021 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public 2021-CAA-072 « Construction d'un bâtiment à destination d'activités artisanales sur la commune de beaufort - Zone d'activités de « Marcôt ». » et tout acte afférent à ce dossier, avec l'entreprise la mieux-disante,

Vu l'arrêté n°2020-148 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET pour les affaires ayant trait à l'intégration et le pilotage du Plan Climat Air Energie (PCAET), de l'environnement et la transition énergétique, de l'Economie et du tourisme et de la valorisation des déchets,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel des prestataires pour la construction d'un bâtiment à destination d'activités artisanales sur la commune de beaufort - Zone d'activités de « Marcôt »

Vu la consultation engagée le 21 décembre 2021,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

### ***Décide***

**Article 1 :** Le marché «2021-CAA-072 Construction d'un bâtiment à destination d'activités artisanales sur la commune de beaufort - Zone d'activités de « Marcôt » » étant allotis, est confié aux entreprises suivantes :

**Lot n°1 :** Terrassement, VRD

**SAS SIBILLE TP - ZAC Arolles - 73540 LA BATHIE** pour un montant de 79 922,80 € HT (montant extrait du DPGF).

**Lot n°2 :** Gros œuvre.

**SARL AB MACONNERIE – ZI - 251 rue du Nant Cruet - 73400 UGINE** pour un montant de 117 500,00 € HT (montant extrait du DPGF).

**Lot n°3 :** Charpente métallique, couverture, bardage

**SAS CONSTRUCTION METALLIQUE PARIS - 116 rue Paul Emile Victor - 73800 SAINTE HELENE DU LAC** pour un montant de 304 000,00 € HT (montant extrait du DPGF).

**Lot n°4** : Menuiserie aluminium.

**MENUISERIE DU GRAND ARC** - 225 chemin du Vernay - 73460 SAINTE HELENE SUR ISERE pour un montant de 13 625,70 € HT (montant extrait du DPGF).

**Lot n°5** : Serrurerie.

**HTC - Parc Altais** - 21 rue Andromède - 74650 CHAVANOD pour un montant de 19 550,00 € HT (montant extrait du DPGF).

**Article 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 3** : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 14 avril 2022

Le Vice-Président,  
Frédéric BURNIER FRAMBORET

